

Rapport de la commission ad hoc

Rapport 23/2022 - « Réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Erich Dürst pour une information transparente des citoyens et de M. le Conseiller communal Julian Pidoux demandant la création d'un service d'information à la population par SMS »

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mesdames Paulette De Vrieze Stan, Fabienne Guignard et Morgan Bride et de Messieurs Christophe Chablais, Erich Dürst, Patrick Eerdmans, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le rapport 23/2022. Monsieur Julian Pidoux était présent en tant qu'invité. Madame Barbora Davideck et Monsieur Claude Matter étaient excusés.

M. Alain Monod, Syndic, était présent afin de répondre aux questions des commissaires.

Discussion générale

Au début de séance, quelques précisions ont été apportées sur les séances de la Municipalité. Selon le Syndic, assez peu d'informations ou de décisions prises durant ces séances seraient d'intérêt général pour la population. Cependant, la Municipalité est en train d'étudier la mise en place d'une communication hebdomadaire sur l'application CommuneApp. A chaque fois que la Municipalité le pourra, elle sélectionnera un des sujets qui a été discuté lors de sa séance afin d'en faire part à la population.

Il ne faut pas oublier que tout n'intéressera pas tout le monde. Par exemple, depuis le 01 juillet 2021, deux communiqués de presse ont été écrits par la Municipalité, et aucun journal ne les a publiés.

Un commissaire demande si ces nouvelles publications hebdomadaires nécessiteraient l'engagement de personnel. Il est répondu que ce n'est pas prévu, car cela serait compris dans le contrat de Madame Araman qui s'occupe de la communication interne et externe de la commune.

Un commissaire indique qu'à la première lecture de ce rapport, il a été extrêmement déçu par ses conclusions. Néanmoins, les premières explications fournies par Monsieur Monod atténuent cette déception. Il trouve dangereux d'estimer que l'activité de la Municipalité n'est pas d'intérêt général. Pour que la population s'intéresse à la chose publique, il faut que ce qui se passe dans le conseil Municipal et le conseil Communal soit correctement communiqué et transparent. Il trouve que c'est dommage que la Municipalité reste si fermée.

Un autre commissaire constate que les réseaux sociaux ne sont pas assez exploités. Par exemple, même si les communiqués de presse ne sont pas repris dans les journaux, il serait intéressant de les publier sur les réseaux sociaux. De plus il faut « habituer » la population à recevoir des informations sur les activités de la Municipalité afin de les fidéliser aux systèmes de communication.

Pour terminer, certains commissaires insistent pour que la Municipalité ne craigne pas de communiquer des informations à la population. M. le Syndic prend bonne note de ce constat.

La discussion n'est plus demandée, nous passons donc au vote.

Les conclusions du rapport 23/2022 sont approuvées à 7 voix pour et 1 voix contre.

En fonction de ce qui précède, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'accepter les conclusions du rapport 23/2022 telles que proposées.

Epalinges, le mercredi 16 novembre 2022

Président rapporteur, Michael Crottaz

